

Loi modifiant la Loi des chemins de fer.

Loi abrogeant la loi de la présente session intitulée: "Loi concernant les arpentages des terres publiques du Canada et les arpenteurs fédéraux".

Loi modifiant la Loi concernant la fabrication de la ficelle d'engergage en Canada.

Loi autorisant des subventions à l'effet d'aider à la construction des lignes de chemins de fer qui y sont mentionnées.

Loi à l'effet d'autoriser un prêt à la compagnie *The Quebec Bridge and Railway Company*.

Loi modifiant la Loi des Postes.

La sanction royale a été donnée à ces bills par le greffier du Sénat dans les termes suivants :—

"Au nom de Sa Majesté Son Excellence le Gouverneur-Général sanctionne ces bills."

Alors, l'honorable Orateur de la Chambre des Communes adresse la parole à Son Excellence le Gouverneur-Général, comme suit:—

"QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE :

"Les Communes du Canada ont voté certains subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face aux dépenses du service public.

"Au nom des Communes je présente à Votre Excellence le bill suivant:—

"Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes pour subvenir aux nécessités du service public pour la période de neuf mois expirant le 31 mars 1907 et l'exercice expirant le 31 mars 1908", que je prie humblement Votre Excellence de sanctionner."

Alors, après que le greffier de la Couronne en chancellerie eut lu le titre du bill, la sanction royale a été donnée dans les termes suivants:—

"Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur-Général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill."

Après quoi il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général de clore la troisième session du dixième Parlement par le discours suivant:—

*Honorables Messieurs du Sénat :*

*Messieurs de la Chambre des Communes :*

En mettant fin à la troisième session du dixième parlement du Canada, je désire vous offrir mes remerciements pour le soin et l'assiduité que vous avez apportés à l'exécution de vos importants devoirs, dont les résultats sont très visibles dans de nombreuses lois qui promettent d'être d'un grand avantage au pays.

Je suis content de voir que la période fiscale finissant le dernier jour de mars a été, relativement à sa durée, la plus prospère dans l'histoire du Dominion, et que tout indique que le développement du commerce et des revenus du pays continuera durant l'année qui va s'ouvrir; ce qui doit être un sujet de félicitations, vu les grands travaux que le Canada a entrepris.

Le courant d'immigrants qui entrent au Canada, augmente d'année en année et, fait agréable à constater, un plus grand nombre vient des Îles britanniques que par le passé.

La récente revision du tarif méritera, je l'espère, l'approbation générale du commerce, en faisant disparaître nombre d'inégalités qui existaient autrefois.

L'un des plus importants sujets qui aient attiré votre attention, concerne les subsides et les allocations à payer aux diverses provinces à même le Trésor du Dominion. J'espère que si les changements suggérés au Parlement Impérial, au sujet desquels vous avez adopté une adresse à Sa Majesté, deviennent loi, ils contribueront à faire disparaître les griefs dont se sont plaints les gouvernements provinciaux au sujet de l'insuffisance de leurs revenus.

L'aide matérielle aujourd'hui offerte pour encourager l'établissement d'entrepôts frigorifiques stimulera sans doute la construction des installations nécessaires à la conservation des produits alimentaires périssables.

J'ai remarqué avec plaisir l'adoption d'une loi ayant pour objet le maintien de la